

BAIL COMMERCIAL
FICHE DE RENSEIGNEMENTS

BIEN LOUE

Adresse : Numéro.....Voie.....

Complément.....Commune.....

Référence cadastrale :

Désignation (superficie, pièces) :

.....

.....

Copropriété :

- ☐ Oui
☐ Non

Fournir :

- Titre de propriété
- Plan du local
- Si copropriété : règlement de copropriété et modificatifs
- Si local antérieurement loué : copie du précédent bail et de sa résiliation

CONDITIONS DU BAIL

Date d'effet :

- ☐ A la date de signature du bail
- ☐ Date précise :

Loyer :

- Annuel :
- Mensuel :
- Franchise (éventuelle) :

☐ Soumis à TVA

Pas de porte :

- ☐ Oui : Montant
- ☐ Non

Dépôt de garantie :

☐ Non

☐ Oui :

☐ 1 mois de loyer

☐ Supérieur à 2 mois de loyer, montant :

Δ Attention : L'article L 145-40 du code de commerce prévoit que « les loyers payés d'avance sous quelque forme que ce soit, et même à titre de garantie, portent intérêt au profit du locataire, au taux pratiqué par la Banque de France pour les avances sur titres, pour les sommes excédant celle qui correspond au prix du loyer de plus de deux termes ».

Caution : Souhaitez-vous que le gérant (personne physique) de la société se porte caution solidaire pour le paiement des loyers ?

(Recommandé si le preneur/locataire est une SARL.)

☐ Non

☐ Oui

Taxe foncière :

☐ A la charge du bailleur

☐ A la charge du preneur

Travaux :

Travaux réalisés au cours des trois dernières années :

Travaux prévus pour les trois prochaines années :

Travaux autorisés :

MENTION SUR LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES La SELAS Le Goff, Omarjee & Associés, Notaires, ci-après « Responsable de traitement », traite des données personnelles vous concernant pour l'accomplissement des activités notariales, notamment la réalisation et le suivi des formalités d'actes. Ce traitement est fondé sur le respect d'une obligation légale et l'exécution d'une mission d'intérêt public relevant de l'autorité publique déléguée par l'État dont sont investis les notaires, officiers publics, conformément à l'ordonnance n° 45-2590 du 2 novembre 1945. Ces données sont traitées par les personnes habilitées au sein de l'office et, le cas échéant, par nos sous-traitants en charge de missions spécifiques (notamment hébergement, maintenance informatique, etc.). Ces données sont susceptibles d'être communiquées aux destinataires suivants : les administrations ou partenaires légalement habilités tels que la Direction Générale des Finances Publiques ou, le cas échéant, le livre foncier ; les instances et organismes du notariat ainsi que les fichiers centraux de la profession (Fichier Central des Dernières Volontés, Minutier Central Électronique des Notaires, registre du PACS, etc.) ; les offices notariaux participant ou concourant à l'acte ; les établissements financiers concernés ; les organismes de conseil spécialisés dans la gestion des activités notariales ; le Conseil Supérieur du Notariat ou son délégataire, pour la production de statistiques permettant l'évaluation des biens immobiliers en application du décret n° 2013-803 du 3 septembre 2013 ; les organismes publics ou privés intervenant dans le cadre de la recherche de personnalités politiquement exposées, du gel des avoirs, des sanctions, ainsi que de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Les données vous concernant sont conservées selon les durées suivantes : les documents permettant d'établir, d'enregistrer et de publier les actes sont conservés 30 ans à compter de la réalisation de l'ensemble des formalités ; l'acte authentique et ses annexes sont conservés 75 ans, et 100 ans lorsque l'acte porte sur des personnes mineures ou majeures protégées ; les données relatives aux vérifications liées aux personnalités politiquement exposées, au blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme sont conservées 5 ans après la fin de la relation d'affaires. Conformément à la réglementation en vigueur, vous pouvez accéder aux données vous concernant. Le cas échéant, vous pouvez demander la rectification ou l'effacement de celles-ci, obtenir la limitation du traitement de ces données ou vous y opposer pour des raisons tenant à votre situation particulière. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données personnelles après votre décès. Ces droits peuvent être exercés directement auprès du Responsable de traitement ou de son Délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpo.not@adnov.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès d'une autorité européenne de contrôle : la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés pour la France.

OFFICE NOTARIAL DE SAINT-PIERRE · BUREAU PRINCIPAL

22 allée de la Piscine · Centre Casabona · 97410 Saint-Pierre · La Réunion

Accès par le centre commercial Casabona (depuis la 4 voies et depuis la rue Luc Lorian)

Parking en sous-sol · Accès direct ascenseur

T 02 62 35 44 77 · office@lgoa.notaires.fr

legoff-omarjee-associés.notaires.fr